

YACHTING CLUB DU DER
B.P. 192
52104 ST DIZIER Cédex
Tél. 03 25 04 13 57
www.ycder.com

ECRIVEZ EN LETTRES CAPITALES - RETOURNEZ LES 3 FEUILLETS OBLIGATOIREMENT

NOM _____ Date de naissance : _____
 PRENOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE (+ Pays hors France) _____

N° DE CARTE BARRIERE _____
 N° DE LICENCE : _____
 Téléphone : _____
 E-mail : _____

En cochant cette case, je refuse que mon adresse email soit utilisée pour toute communication sur l'actualité et les événements du club

ANNEE 2024

Adhésion du 01/01/2024 au 31/12/2024

	MARQUE ET TYPE DE BATEAU à renseigner obligatoirement	NOM DE BAPTEME	N° place année -1 (catway/place VL)	COTISATIONS YCD	REDEVANCE SYNDICAT MIXTE Taxe OM comprise	COTISATION CALCULEE	COTISATION GENERALE
MEMBRE ACTIF SANS BATEAU				85,00 €		85,00 €	
LASER OU DERIVEUR AU SOL (VOILE LEGERE)				159,00 €	73,00	232,00 €	
MULTICOQUE AU SOL (VOILE LEGERE)				228,00 €	73,00	301,00 €	
CROISEUR MOINS DE 6 M eau et élec				318,00 €	432,00	750,00 €	
CROISEUR DE 6 M A 6,99 M eau et élec				355,00 €	458,00	813,00 €	
CROISEUR DE 7 M A 7,99 M eau et élec				381,00 €	478,00	859,00 €	
CROISEUR DE 8 M A 8,99 M eau et élec				424,00 €	502,00	926,00 €	
CROISEUR DE 9 M A 9,99 M eau et élec				487,00 €	502,00	989,00 €	
CROISEUR DE 10 M 10,99 M eau et élec				550,00 €	502,00	1 052,00 €	
CROISEUR DE 11 M ET + eau et élec				600,00 €	502,00	1 102,00 €	

CAMPING CARS : Accès sur la base autorisé uniquement aux propriétaires de bateaux

Préciser no immatriculation :

Partie portuaire, prestations incluses dans la cotisation pour les cabiniers :

1 mise à l'eau et 1 sortie de l'eau, zones de carénage et hivernage, place sur catway.

Aire de repos : ouverture à partir du: **17 mars 2024**

Membre actif : cotisation obligatoire pour l'aire de repos sans bateau.

AIRE DE REPOS (CARAVANES et CAMPING CARS)

Hivernage du/des bateau(x) sur la base : OUI / NON

PROPRIETAIRE DE BATEAU (2 eme CARAVANE + 101€)	362,00 €	75,00 €	437,00 €
MEMBRE ACTIF SANS BATEAU (2 eme CARAVANE + 404€)	530,00 €	75,00 €	605,00 €
LICENCE FFV OBLIGATOIRE : Licence dématérialisée, pour une impression cocher la case <input type="checkbox"/>			68,00 €
LICENCE FFV JEUNE NE APRES LE 01/01/2006			32,00 €
MEMBRE ACTIF CONJOINT et/ou enfant +16ans: NOM: _____ Prénom: _____			30,00 €
MEMBRE ACTIF BATEAU RESTANT A TERRE (licence FFV non obligatoire)			345,00 €
BADGE BARRIERE (la première année uniquement, non remboursable)			15,00 €
FANION YCD - A RETIRER A LA CAPITAINERIE			10,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES			15,00 €

TOTAL

15,00 €

Joindre obligatoirement une attestation d'assurance pour les bateaux, les caravanes et les camping cars.

MODES DE REGLEMENT : DATE LIMITE DE FIN DE REGLEMENT LE 30 JUIN 2024

- Par chèques non anti-daté(s) transmis avec le bulletin, nb chèques : _____ (max 3)
 (Merci de préciser la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque)
- Par virement bancaire IBAN: FR76 3008 7335 6000 0206 3230 130 BIC: CMCIFRPP
- Par paiement CB sécurisé en ligne en 1 à 3 fois : <https://www.payasso.fr/ycder/paiement>

VALIDATION DE L'ADHESION A LA RECEPTION DU REGLEMENT (CHQ, VIR ou CB)

L'adhérent s'engage à respecter les conditions tarifaires et les pratiques en vigueur pour l'année mentionnée en tête du présent bulletin. En cas de non-renouvellement de son adhésion l'année suivante, l'adhérent est obligé de retirer l'ensemble de son matériel et de son bateau qui pourraient se trouver sur les terrains occupés par l'association et mis à la disposition des adhérents. À défaut de respecter cette obligation, l'adhérent sera redevable d'une indemnité d'occupation mensuelle, fixée consensuellement à la somme de 100€. Cette indemnité d'occupation mensuelle sera doublée à compter de la deuxième année d'occupation sans adhésion.

Je reconnais avoir été informé que la mise à l' eau, la sortie de l' eau, la manœuvre à terre, le stationnement et l' amarrage de mon bateau, de ses annexes, de sa remorque, sont effectués sous mon entière responsabilité et sous ma surveillance. Je m' engage à effectuer toutes ces opérations dans les règles de l' art et dans le respect des autres adhérents, des employés du port et des éventuels passants. Sur la zone d' hivernage, je m' engage à arrimer mon bateau selon les règles de l' art, à m' être assuré du bon dimensionnement de mon ber, des amarres et des étais en fonction du poids de mon bateau.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter .:

Lien pour accès au règlement : <http://www.ycder.com/le-club/statuts-et-reglement/>

Signature

Date